

Consultation populaire : à revoir

La Plateforme citoyenne et le Forum Citoyen Namur émettent des recommandations pour améliorer les consultations populaires.

● **Quentin COLETTE**

Comment améliorer une consultation populaire ? Sur base de leur expérience, la Plateforme citoyenne d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (contre une extension de L'esplanade) et le Forum Citoyen Namur (contre l'installation d'un centre commercial) ont dégagé des recommandations. « Il y a des éléments, dont certains relèvent du code de la démocratie locale encadrant l'organisation d'une consultation, qui peuvent être améliorés ou en tout cas, qui méritent d'être discutés », explique Patrick Ayoub, pour la plateforme. En voici les principaux.

1. La récolte des signa- tures Quand elle est d'initiative citoyenne, une consultation doit être soutenue par au moins 10 % de la population dans les communes d'au moins 30 000 habitants. D'où la récolte nécessaire de signatures. « En 2017, il conviendrait de fournir aux citoyens des outils plus modernes que les signatures papier pour pouvoir réaliser

cette démarche particulièrement lourde et longue. Il nous semblerait opportun de mettre en place une plateforme en ligne de type *Tax-on-web* », lit-on dans leur feuille de recommandations.

2. Qui écrit les ques- tions ? Cela doit être clarifié. Car tant à Ottignies-LLN qu'à Namur, les questions posées n'étaient pas celles qui avaient recueilli l'assentiment d'au moins 10 % des habitants. À Namur, « la seconde mouture imposait des questions clairement orientées. Il ne semble pas logique que le collège ou le conseil communal de la ville en charge de l'organisation de la consultation puisse, de façon unilatérale, imposer une question tout à fait différente de celle pour laquelle plus de 10 % de la population a signé (dans ce cas pourquoi créer la consultation populaire d'initiative citoyenne...). »

Et de continuer : « De même, il est intéressant de clarifier si les autorités communales peuvent rajouter des questions à une consultation populaire d'initiative citoyenne, sans que les citoyens demandeurs de la consultation ne puissent intervenir sur ces questions supplémentaires ? »

3. Information et com- munication Pour plus d'objectivité, « les mêmes moyens publics (financiers, de diffusion et de publicité) devraient être octroyés aux deux parties » pour faire valoir leurs arguments au travers notamment de la brochure explicative envoyée aux habitants. Il faut aussi fixer des impératifs en ter-

mes d'affichage d'information et de mise à disposition de la brochure. Et pourquoi ne pas organiser des débats de fond sur l'objet de la consultation ?

Le document a été transmis aux autorités politiques ottintoises et sera remis par la Plateforme citoyenne et le Forum Citoyen Namur à la nouvelle ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue. ■

Quelques autres recommandations

Faciliter les procurations ; différencier vote blanc et nul pour connaître la proportion de personnes qui se sont déplacées et qui ont choisi de ne pas se prononcer ; donner une place aux non-habitants comme les étudiants ou les commerçants.

Et les résultats ?

Une consultation populaire permet d'obtenir l'avis des habitants. Ce n'est donc pas un processus décisionnel. Pour cela, il faudrait modifier la Constitution et une 7^e réforme de l'État... Toujours est-il que dans leurs recommandations, les groupements citoyens d'Ottignies-LLN et Namur ne disent mot sur la prise en compte des résultats. « À LLN, on n'a pas encore le fin mot sur ce qui sera fait des résultats. Mais si la consultation n'est pas contraignante, symboliquement, elle aura son poids et on sera très attentif aux décisions qui seront prises dans la suite du dossier de la possible extension du centre commercial », précise Patrick Ayoub. **Q. C.**